



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 75099

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le rapport d'information sénatorial n° 223 de M. François Trucy, intitulé « Les jeux de hasard et d'argent en France : l'Etat croupier, le Parlement croupion ? » Concernant les courses de chevaux, le rapporteur propose que le ministère de l'intérieur examine avec une plus grande largeur de vue les propositions d'ouverture des hippodromes à de nouvelles activités (casinos, centres de loisirs, terrains de sport, etc.) pour leur permettre tout simplement de survivre sans faire appel aux aides des collectivités locales. Certains ne peuvent organiser qu'un trop petit nombre de réunions hippiques ; tous connaissent des difficultés croissantes pour entretenir les espaces et, pourtant, il est éminemment souhaitable de leur permettre de conserver ces théâtres de verdure. Il souhaiterait connaître sa position sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75099

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1858